



A V I S P U B L I C

Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 14-14

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le règlement de contrôle intérimaire numéro 14-14, abrogeant les règlements de contrôle intérimaire 9-96, 8-97, 7-98, 9-98, 9-99, 11-99, 9-00, 12-00, 7-02 et 11-05, est entré en vigueur le 10 décembre 2014, soit le jour de l'adoption du règlement par le conseil de la MRC.

Toute personne intéressée peut le consulter au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC ou encore au bureau de la MRC de Memphrémagog situé au 455, rue MacDonald à Magog. Il peut également être consulté sur le site internet de la MRC (<http://www.mrcmemphremagog.com>).

Donné à Magog, ce 27 février 2015.

Guy Jauron
Secrétaire-trésorier